

**Adhérents - Collège 1 des statuts de l'association
Entreprises de la filière des microtechniques**

- COORDONNEES -

Raison sociale
Adresse
CP Ville
Tél Fax
Email@.....
Site Internet
N° de SIRET Code APE

- DIRIGEANT -

Nom / Prénom
Fonction
Tél
Email

- AUTRE CONTACT -

Nom / Prénom
Fonction
Tél
Email

- DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE -

Présentation de l'entreprise en quelques lignes
.....
.....

Activités principales
.....
.....

Moyens de production et de contrôle
.....
.....

Principaux Marchés
.....
.....

Année de création __ / __ / __ Effectif

Principaux clients
.....
.....

Chiffre d'affaires (dernier connu, merci de préciser l'année)
dont export

Certifications / Qualité

Brevets

Appartenance à un groupe :

Français

Etranger, préciser

J'accepte de mettre à la disposition du Pôle des pièces pour valoriser mon entreprise sur les salons.

J'autorise le PmT à communiquer ces informations



A l'exception des informations suivantes :

 Merci de bien vouloir nous transmettre :

- une plaquette de votre entreprise (à joindre avec votre bulletin d'adhésion).

- votre logo par mail à : contact@polemicrotechniques.fr

Je souhaite adhérer à l'association Pôle des microtechniques et accepte en conséquence :

-  de payer la cotisation annuelle
-  de signer la charte d'engagement de confidentialité (voir en annexe).

DETERMINATION DE LA COTISATION

Votre cotisation est calculée sur la valeur ajoutée annuelle de votre entreprise.

Montant de la Valeur Ajoutée annuelle de l'entreprise : _____
Dernière valeur publiée

Base HT de la cotisation fixée à 3/10.000 de cette VA: _____
montant minimum de 200€ HT et montant maximum de 4.000 € HT
arrondir à la dizaine d'euros près

Montant de la TVA (19,6%) : _____

Montant TTC de la cotisation 2012 à acquitter : _____

Remarque

 L'adhésion ne sera effective qu'après approbation par le Conseil d'administration de l'association.

MODE DE REGLEMENT

(une facture acquittée vous sera envoyée à réception du règlement)

par chèque bancaire à l'ordre du « Pôle des Microtechniques »

virement bancaire – Titulaire du compte : Association Pôle des Microtechniques

Code Banque	Code guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
12506	20049	55025520456	75	Besançon Entreprises

Fait àle
Cachet et signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Je souhaite adhérer »

Merci de bien vouloir nous retourner ces documents complétés et signés à :
Pôle des Microtechniques – 18 rue Alain Savary – 25000 Besançon
ou par mail à : contact@polemicrotechniques.fr

Membres industriels adhérents & Pôle des microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres adhérents de l'association **Pôle des microtechniques**, et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres adhérents de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le Pôle et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention « Confidentiel ». Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence

De même, le Pôle des microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses adhérents ainsi que certaines informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau, de son Comité de validation des projets et de ses Commissions afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Chaque information sera considérée comme confidentielle si elle est désignée comme telle au moment de sa communication. S'il s'agit de documents, le caractère de secret sera indiqué par l'apposition d'un timbre « confidentiel ». S'il s'agit d'informations orales, seules celles identifiées comme confidentielles dans les procès-verbaux de réunions seront soumises aux obligations du présent accord.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, doivent être respectés au delà de la stricte période de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du Pôle.

Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque entreprise adhérente à l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes

Fait en double exemplaires, à Besançon, le

Pour le Pôle des microtechniques
Le Directeur

Pour l'entreprise adhérente
(Nom, prénom, Entreprise, Qualité)
*Faire précéder la signature de la mention manuscrite
"Oui, je m'engage"*